AGGLO de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE PUBLIQUE
du Lundi 26 septembre 2022
à 18h00

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2022 - 204

L'an deux mille vingt-deux et le lundi vingt-six septembre à 18h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Polyvalente - Jugeals Nazareth, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Président.

La convocation a été établie et affichée le mardi 20 septembre 2022.

PRESENTS :
Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Gérard BAGNOL, Monsieur Frédéric BARBIER, Monsieur Michel BERIL, Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Madame Dominique BORDEROLLE, Monsieur Jean-Philippe BOSSELUT, Madame Laurence BOUILLAGUET, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Cédric BOURDU, Monsieur Hubert BOURNOL, Monsieur Jean-Marc BRUT, Monsieur Philippe CLEMENT, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Martine CONTIE, Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Monsieur Michel DA CUNHA, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Isabelle DAVID, Monsieur Philippe DELARUE, Madame Sabine DELORD, Madame Josette DELPY, Monsieur Franck DELTERAL, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Monsieur Didier DUBUIS, Madame Martine DUMONT, Madame Dominique EYSSARTIER, Madame Josette FARGETAS, Madame Danielle FAUCON, Madame Corinne FERLAND, Madame Marie FINDELING, Monsieur Daniel FREYGEFOND, Monsieur Jean-Paul FRONTY, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur Yves GARY, Madame Fatima JACINTO, Madame Martine JOUVE, Madame Sandrine LABROUSSE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Hélène LACROIX, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Bernard LAROCHE, Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Monsieur Régis LESCURE, Madame Sylvie LORENZON, Monsieur Walter MAMMOLA, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Monique MAS, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Jean-Louis MICHEL, Monsieur Pierre MONTEIL, Monsieur François PATIER, Monsieur Jean-Pierre PESTOURIE, Monsieur Franck PEYRET, Madame Sylvie PLAS, Monsieur Jean PONCHARAL, Madame Nicole POULVEREL, Monsieur François PRINCE, Monsieur Stéphane RAYNAUD, Monsieur Paul ROCHE, Monsieur Bernard ROUSSELY, Monsieur Bernard SAGE, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Frédéric SOULIER, Madame Lucette TRALEGLISE, Monsieur Philippe VIDAU, Madame Carine VOISIN-TRENY.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

Mandants	Mandataires	Date Procuration
Monsieur Stéphane BRUXELLES	Madame Martine DUMONT	22/09/2022
Madame Anne COLASSON	Madame Sandrine MAURIN	20/09/2022
Madame Najat DELDOULI	Monsieur Franck PEYRET	22/09/2022
Madame Alexandra DOUSSAUD	Monsieur Julien BOUNIE	19/09/2022
Monsieur Jean-Marie GALAUD	Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS	20/09/2022
Madame Céline GAUL	Madame Josette FARGETAS	26/09/2022
Monsieur Yves LAPORTE	Monsieur Frédéric SOULIER	20/09/2022
Monsieur Philippe LESCURE	Monsieur Michel DA CUNHA	22/09/2022
Madame Sandrine MARTIN	Madame Marie FINDELING	13/09/2022
Monsieur Christian PRADAYROL	Monsieur Pierre MONTEIL	24/09/2022
Madame Annie REYNAUD	Monsieur Laurent DARTHOU	26/09/2022
Madame Séverine ROSE-BROUSSEAUD	Monsieur Philippe CLEMENT	13/09/2022
Monsieur Jean-Yves SOULIER	Monsieur Paul ROCHE	25/09/2022
Madame Valérie TAURISSON	Madame Fatima JACINTO	22/09/2022
Monsieur Jacques VEYSSIERE	Monsieur Philippe DELARUE	19/09/2022
Monsieur Alain ZIZARD	Monsieur Daniel FREYGEFOND	20/09/2022

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE :
Madame Christine CORCORAL (Absente représentée par son suppléant), Madame Nelly DUFFAUT, Monsieur Jean-Luc DUPUY, Madame Chloé HERZHAFT, Madame Shamira KASRI, Madame Beatrice LONDEIX (Absente représentée par son suppléant), Monsieur Carlos MARTINEZ, Monsieur Guy ROQUES, Monsieur Henri SOULIER, Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Monsieur Denis TABARD.

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur François PRINCE, Conseiller Communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DE 8 COMMUNES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis MICHEL, Conseiller Communautaire Délégué

Date de publication: 04/10/2022

Accusé de réception en préfecture
019-200043173-20221004-2022-204-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et celle du 30 décembre 2006 ont accru la responsabilité des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. L'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) spécifie les responsabilités des collectivités qui se traduisent par la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif, des zones relevant de l'assainissement non collectif.

Cette délimitation des zones d'assainissement doit obligatoirement être soumise à enquête publique avant approbation conformément aux articles R.2224-7, 2224-8 et 2224-9 du CGCT.

En septembre 2021, la CABB a validé les études de révision de schéma directeur d'assainissement sur 8 communes (Ayen, Brignac la Plaine, Perpezac le Blanc, St Bonnet l'Enfantier, Saint Cyr la Roche, St Robert, St Solve et Vignols).

Il s'est avéré que les zonages d'assainissement sur ces communes, datant pour la plupart des années 2000, ne correspondent plus aux différentes évolutions survenues ces dernières années.

C'est pourquoi, il est impératif de mettre à jour ces zonages pour les mettre en cohérence avec les différents documents de planification de l'urbanisme tels que les PLU, en cours de réalisation ou de révision, mais aussi pour régulariser les zones desservies par des réseaux d'assainissement créés en dehors des limites des zonages actuels.

Par ailleurs, conformément au décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation environnementale et à l'article R.122-17-II du Code de l'Environnement, la CABB a sollicité, le 19 avril 2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE pour un examen au cas par cas dans le cadre de la procédure de modification des zonages d'assainissement des eaux usées.

Par décision du 17 juin 2022, la MRAE indique que les modifications des zonages d'assainissement des 8 communes ne sont pas soumises à évaluation environnementale.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le lancement de l'enquête publique portant sur les zonages d'assainissement des 8 communes considérées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1: d'approuver le lancement d'une enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement des communes d'Ayen, Brignac la Plaine, Perpezac le Blanc, St Bonnet l'Enfantier, Saint Cyr la Roche, St Robert, St Solve et Vignols

Article 2: d'autoriser le Président ou son représentant à saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur

Date de publication: 04/10/2022

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20221004-2022-204-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Article 3: d'autoriser le Président ou son représentant à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la révision des zonages d'assainissement des 8 communes.

Article 4: d'imputer les dépenses au budget de l'assainissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Frédéric Soulier

Date de publication: 04/10/2022

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20221004-2022-204-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022